

#autonomie

#covoiturage

#déplacement

#location

#véhicule

DÉVELOPPER LA MOBILITÉ DURABLE ET INCLUSIVE EN FRANCE POUR RÉALISER DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET ENCOURAGER DES MODES DE MOBILITÉS PLUS SOBRES

Structure : CIVAM THORÉ MONTAGNE



France

Occitanie

Le CIVAM Thoré Montagne reçoit un financement TIMS CEE

TIMS CEE est un programme qui vise à développer la mobilité durable et inclusive en France. Il ambitionne de réaliser des économies d'énergie en encourageant des modes de mobilités plus sobres. Pour une transition juste, l'objectif est de permettre à tous, en particulier les personnes

en précarité-mobilité, d'accéder aux services essentiels et d'exercer pleinement leurs droits fondamentaux.

Comment se déplacer à partir du sud tarnais ?

Le Civam Thoré-Montagne, spécialiste des mobilités rurales dans la Vallée du Thoré, accompagne le déploiement de solutions de mobilité durables et inclusives pour répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux des déplacements du quotidien.

Et pour ceux qui en ont besoin, la Conseillère mobilité du Civam Thoré-Montagne peut aider à organiser vos déplacements, vous conseiller et compléter les demandes de subventions régionales et nationales, etc.

Par mail, téléphone ou lors d'un rendez-vous, pour les personnes empêchées, en se déplaçant sur les communes couvertes par le Civam Thoré Montagne.

NOUS PROPOSONS

Le covoiturage : Le covoiturage via [mobicoop](#) consiste en l'utilisation commune d'un véhicule par un conducteur non professionnel avec un (ou plusieurs) passager(s) pour effectuer tout ou partie d'un trajet initialement prévu par le conducteur.

La pratique ne doit pas être rémunérée en dehors du partage des frais de déplacement.

Le transport solidaire est un service à destination des personnes en situation de précarité mobilité.

Il permet de mettre en relation des conducteurs solidaires bénévoles et des passagers qui ne peuvent pas ou plus se déplacer, pour les aider dans leurs déplacements du quotidien (rendez-vous médicaux, administratifs, courses, visites à des proches, évènements culturels...).

Le déplacement s'effectue en fonction de la disponibilité des chauffeurs solidaires. Nous préconisons un délai de prévenance de 48h pour le confort de tous. Dans le cas où aucun conducteur solidaire n'est disponible, le Civam Thoré-Montagne se charge d'informer le passager bénéficiaire que sa demande ne peut aboutir.

Mise à disposition de véhicule et vélo à assistance électrique

C'est une autre manière d'utiliser la voiture ou le vélo à assistance électrique (VAE) : on ne le possède pas, on l'utilise seulement quand on en a besoin.

Une voiture passe 95 % de son temps à l'arrêt. Pourtant, en zone rurale, elle reste souvent indispensable... tout en représentant une charge financière importante.

Et pour ceux qui n'en disposent pas, cela peut devenir un véritable frein à l'autonomie.

Liens

<http://civamthoremontagne.org/>